

CONSEIL MUNICIPAL DE FEYTIAT

22 septembre 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni dernièrement dans la nouvelle salle d'assemblée sous la présidence du Maire. Les élus municipaux éprouvèrent une certaine satisfaction à s'installer dans des nouveaux locaux réellement fonctionnels, mais l'ouverture de ce Conseil fut particulièrement chargée en émotion. En effet, si les élus prirent place conformément à l'ordre protocolaire, un siège restait vide : celui d'André Périgord, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement, décédé le 13 août des suites d'une longue maladie. Pour ses collègues, cette séance restera certainement bien longtemps dans les mémoires, tant la personnalité forte d'André Périgord a marqué les réunions de l'assemblée municipale et d'une manière générale la vie publique de la commune. C'était la première séance du Conseil depuis son décès et Bernard Fourniaud a tenu à rendre un hommage appuyé à celui qui siégeait dans cette assemblée depuis 1977, s'occupant dans un premier temps des affaires culturelles, puis depuis 1983 de la lourde responsabilité des travaux et de l'urbanisme. Une minute de silence particulièrement poignante concluait cet hommage. Clôturant cet hommage, le Conseil Municipal approuva à une belle unanimité la proposition du Maire de baptiser la bibliothèque municipale du nom d'André Périgord, le projet d'extension de la bibliothèque lui tenait tout particulièrement à cœur (le chantier vient d'ailleurs tout juste de s'ouvrir place de la République).

L'on pouvait alors entamer l'ordre du jour, qui prévoyait tout d'abord l'élection de 3^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement. Bernard Fourniaud, au nom de la Majorité Municipale, proposait au Conseil le nom de Jacques Taurisson, Maire Honoraire, pour assurer cette difficile mission. Mme Michèle Lepage, représentante de l'opposition se déclarait candidate. L'on procédait au vote à bulletin secret. Élu à la majorité absolue, l'ancien Maire prenait place dans le fauteuil de son prédécesseur, visiblement très ému. *"Si j'ai longtemps hésité à accepter cette lourde tâche que le Maire m'a confiée, je me suis finalement décidé eu égard à l'œuvre considérable qu'André a accompli pendant ces 28 années et que nous nous devons de poursuivre... Je vais m'attacher à mettre à profit mes compétences pour essayer d'œuvrer dans le sillon qu'il a tracé [...]"*, ajoutait M. Taurisson après son élection. Jacques Taurisson a pris en charge l'ensemble des délégations, missions, compétences et représentations qu'André Périgord assurait.

LA SUITE DE L'ORDRE DU JOUR

- **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES HORS DU TEMPS SCOLAIRE (2005-2006)**

Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec les directeurs des deux écoles de la commune, les associations et organismes utilisateurs des locaux hors du temps scolaire (notamment le centre aéré et les activités périscolaires).

- **COMPTES-RENDUS ANNUELS AU CONCEDANT SELI**

Conformément au contrat de concession, la SELI a présenté au Conseil Municipal le compte rendu annuel de ses comptes arrêtés au 31/12/2004, concernant les concessions d'aménagement et de gestion des 40 logements affectés à la Gendarmerie du lotissement du "Sentier de l'écrevisse" et des 15 logements du lotissement de "la Haie des Près".

Concernant l'opération du Sentier de l'écrevisse, la SELI fait ressortir un résultat à 119.618 euros à la fin 2004. La Trésorerie était positive au 31 décembre 2004 à 341.683 euros. La SELI précise dans son rapport qu'aucuns travaux de gros entretien ou de grosses réparations n'ont été réalisés en 2004 sur cette opération immobilière.

Concernant le lotissement de la Haie des Près, la SELI fait ressortir un résultat à 21.508 euros à la fin 2004. Le solde de Trésorerie s'élevait au 31 décembre 2004 à 30.964 euros. La SELI précise dans son rapport qu'aucuns travaux de gros entretien ou de grosses réparations n'ont été réalisés en 2004 sur cette opération immobilière.

- **MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCES**

Les contrats d'assurance en cours venant à expiration au 31 décembre 2005, le conseil municipal a donné son accord à l'engagement d'une procédure de mise en concurrence des contrats d'assurances, concernant l'assurance des dommages et biens et des risques annexes (lot n°1), l'assurance des responsabilités et des risques annexes (lot n°2), assurance des véhicules et des risques annexes (lot n°3), assurance protection juridique et assurance juridique du personnel et des élus (lot n°4)

- **CONVENTION TERRITORIALE ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE DE FEYTIAT**

Bernard Fourniaud a présenté au Conseil Municipal le compte rendu du débat sur les évolutions de la Poste. Deux axes prioritaires émanant des élus locaux ont été retenus : ces derniers souhaitent être associés en amont sur la définition du schéma territorial de présence postale dans le département et souhaitent formaliser cette concertation. Un projet de convention sera proposé à la collectivité pour arrêter les modalités pratiques financières de ce dispositif de dialogue territorial selon les axes suivants : informations, consultation de la commune en cas d'évolution du service, communication en externe d'informations internes à l'entreprise de nature générale, démarches de concertation engagées systématiquement par la Poste lorsqu'un projet relève d'une mission de service public de la Poste et organisation des services de la Poste (périmètre d'activité, organisation géographique des bureaux, définition des points de contact),

- **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle au Limousin Mini Racing Car suite à l'organisation en septembre de la Coupe de France Espoirs et de la Coupe de France Formule 1.

- **DESAFFILIATION DE REGION LIMOUSIN DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE**

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la désaffiliation de la Région Limousin du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, suite au transfert de la gestion de 1200 techniciens et ouvriers du service de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture.

- **CONVENTION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU PONTEIX**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant à la convention d'aménagement du secteur du Ponteix en date du 30 septembre 2002, entre la commune de Feytiat et la SARL Les Portes de Feytiat, pour la proroger jusqu'au 30 décembre 2005.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Municipal a validé les demandes de subventions auprès du Conseil Général concernant les dossiers suivants :

Assainissement : collecteur des eaux usées du lotissement communal de la Croix Rouge, assainissement Matthieu, Assainissement de la Basse Plagne, Collecte des eaux pluviales de l'allée de la Terrasse et du Grand Bois.

Bâtiments : Extension de la Salle Georges Brassens, Aménagement du Dojo, Équipements de la bibliothèque

Voirie et autres : extension et requalification d'une zone d'activité au Ponteix, Création de Jeux au moulin de la Vergne, Aménagement de l'allée de la Loutre, et de la rue Jean Bayle

- **CREATION ET AMENAGEMENT D'UNE VOIE PUBLIQUE**

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur des Bruges implique la création ou la réalisation d'aménagement sur le sentier des Pleurotes, d'un corps de chaussée, d'une aire de retournement, des réseaux, le conseil municipal a décidé d'engager la réalisation des

travaux de voirie et de réseaux pour un montant total net de 33887,62 euros. L'assemblée a fixé à 10918,09 euros la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers concernés. Le montant de la participation due au mètre carré de terrain desservi est fixé à 0,96 euros par m².

- **AMENAGEMENT DE SECURITE A CREZIN**

Le 23 juin 2005, la commune a décidé de procéder à une étude d'aménagement de sécurité de l'intersection Martial Valin, rue de la Carrière, rue de Panazol à Crézin. Après consultation de plusieurs entreprises, le conseil municipal a retenu la proposition d'étude des services de la DDE pour une somme de 6519,75 euros.